



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1038

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / Archives municipales
et la société Lyon Capitale

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 OCTOBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 23 SEPTEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 OCTOBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. SOUVESTRE (pouvoir à M. CHEVALIER), Mme FRÉRY (pouvoir à Mme PERRIN), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1038 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES
ET LA SOCIETE LYON CAPITALE (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 septembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les Archives municipales de Lyon (AML) sont dépositaires de 17 km linéaires de documents, et d'un fonds iconographique de plusieurs centaines de milliers d'images illustrant l'histoire de Lyon à travers les siècles.

Lyon Capitale est un mensuel de l'agglomération lyonnaise qui édite également des BD sur l'histoire de Lyon. Les recherches historiques nécessaires à ces dossiers sont régulièrement effectuées aux Archives de Lyon.

Lyon Capitale et les Archives municipales de Lyon ont souhaité s'engager dans un partenariat valorisant à la fois l'histoire de Lyon et la richesse des fonds des archives municipales à travers une BD mettant en avant 8 femmes lyonnaises célèbres.

Une convention de partenariat est proposée afin de fixer les conditions et les modalités de ce partenariat dont les principales clauses sont les suivantes :

Pour les Archives municipales, il s'agira :

- d'accompagner la recherche en salle de lecture ;
- de bénéficier d'une relecture historique et documentaire sur le story-board, ainsi que d'une relecture de la maquette finalisée.

Pour Lyon Capitale, il s'agira :

- de citer la participation des AML sous forme de remerciements spécifiques ;
- de mentionner la relecture par le directeur des AML, Louis Faivre d'Arcier dans l'ours ;
- de faire apparaître le logo des Archives municipales de Lyon en page « biblios sélectives » ;
- de remettre 2 exemplaires gratuits (un pour la bibliothèque des AML, l'autre pour le fond d'archives) ;
- d'accorder un tarif préférentiel (remise accordée de 30%, prix de vente 14,90 euros TTC) pour l'achat de 30 exemplaires pour vente à la boutique des AML ;
- exposition exclusive de planches de dessinateurs dans le hall des Archives à l'occasion de la sortie du livre.

La convention ci-après annexée formalise les conditions de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Archives municipales et Lyon Capitale, est approuvée.
- 2- M. le Maire de Lyon est autorisé à signer le dit document et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET